

Yves DOSSAT \*

# DE SINGULIERS PÈLERINS SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES EN 1272

On a beaucoup écrit sur les pèlerinages et l'image du pieux pèlerin est inséparable de la représentation que l'on se fait de la dévotion au Moyen âge. Que le pèlerinage soit libre ou votif, on a mis en évidence les mérites des chrétiens qui, malgré les difficultés, accomplissent le dur voyage leur permettant d'atteindre le sanctuaire qu'ils avaient choisi<sup>1</sup>. Pour « ces hommes à la foi ardente », les souffrances endurées étaient peu de chose lorsque, au terme d'une dernière étape, « après avoir baisé le seuil de l'église dont ils rêvaient depuis de longs mois, ils voyaient resplendir devant leurs yeux éblouis les reliquaires d'argent et les vénérables statues revêtues d'or et de pourpre, au milieu d'un brasier de cierges »<sup>2</sup>.

Mais à côté de ces volontaires, qui avaient tout subordonné à la réalisation d'un idéal désintéressé, nombreux étaient ceux qui cheminaient pour des motifs peu avouables, religieux en rupture avec leur couvent, trafiquants, bandits de grand chemin<sup>3</sup>.

Pour d'autres, le pèlerinage répondait à une obligation. Il était devenu une pénalité infligée, à la suite de certaines fautes, aussi bien par l'autorité ecclésiastique que par un tribunal séculier. La sentence imposait la visite d'un certain nombre de sanctuaires, fixait parfois la durée de l'éloignement du coupable, la peine prenait alors le caractère d'un exil temporaire<sup>4</sup>.

Les inquisiteurs n'ont pas manqué, dans les cas qui n'étaient pas particulièrement graves, d'avoir recours à ce châtiment auquel venaient parfois s'ajouter des peines accessoires, comme le port de croix d'infamie ou l'entretien d'un pauvre. Les pèlerinages rentraient dans la catégorie des pénitences arbitraires, c'est-à-dire de celles que les

\* Maître de recherches au C.N.R.S., chargé de conférences à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Bordeaux.

1. E.-R. LABANDE, Recherches sur les pèlerins dans l'Europe des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. I, 1958, p. 159-162.

2. J. VIELLIARD, Pèlerins d'Espagne à la fin du moyen âge, dans *Homenatge a Antoni Rubio Lluch*, t. II, Barcelone, 1936, p. 284.

3. LABANDE, Recherches, p. 159.

4. R. NAZ, Pèlerinage, dans *Dictionnaire de droit canonique*, t. VI, col. 1314-1315.

inquisiteurs infligeaient et modifiaient sans consulter leurs assesseurs<sup>5</sup>. L'usage s'était établi de distinguer les pèlerinages majeurs, situés hors du royaume : Saint-Jacques de Compostelle, Rome, Saint-Thomas de Cantorbury, les Trois-Rois de Cologne, et les pèlerinages mineurs, plus proches et fort nombreux<sup>6</sup>. Les juges avaient donc toute possibilité de combiner un itinéraire qui associait pèlerinages majeurs et mineurs.

Parmi les pèlerinages majeurs, le plus fréquemment imposé était celui de Saint-Jacques de Compostelle. D'une manière générale, faute de documents, nous ignorons, dans le détail, les modalités des pénitences infligées<sup>7</sup>. Exceptionnellement, la liste des pèlerinages imposés, en 1241, aux habitants du Quercy, par l'inquisiteur Pierre Selhan ou *Cellani* a été conservée.

Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle était en général combiné avec des pèlerinages mineurs, mais il pouvait quelquefois constituer à lui seul une pénitence. Nous nous en tiendrons, à titre d'exemple, à l'examen des pénalités infligées aux habitants de Gourdon et de Montcuq (Lot)<sup>8</sup>.

La seule visite de Saint-Jacques suffit pour se mettre en règle avec l'inquisition, à deux habitants de Gourdon<sup>9</sup>, comme à sept de Montcuq<sup>10</sup>. Mais la pénitence type oblige à se rendre au Puy, à Saint-Gilles et à Saint-Jacques, elle est infligée dans 59 cas pour Gourdon, dans 39 pour Montcuq<sup>11</sup>. Une variante impose quelquefois le détour par Oviedo, on ne saurait s'en étonner, en raison de la vogue croissante du sanctuaire consacré au Saint-Sauveur, cathédrale de cette cité<sup>12</sup>. Il en est ainsi trois fois seulement en ce qui regarde Gourdon<sup>13</sup>, mais dix fois pour Montcuq<sup>14</sup>.

La série la plus complète de pèlerinages pour les habitants de Gourdon comprend, en plus des trois sanctuaires précédents et de Saint-Sauveur, la visite de Saint-Léonard, de l'abbaye Saint-Martial

5. Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, éd. G. MOLLAT, t. I, Paris, 1926, Introd., p. LIV-LIX et t. II, p. 129, n. 1, 135.

6. La liste de ces pèlerinages est donnée par Mgr Mollat dans Bernard Gui, *Manuel*, Introd., p. LVI.

7. En dehors des sentences de l'inquisiteur Pierre Selhan de 1241, on ne dispose que des renseignements fournis par l'inquisiteur Bernard Gui lui-même.

8. Bibl. nat., Collect. Doat, vol. 21, fol. 185 v°-312 v°. Pour Gourdon, voir fol. 185 v°-213; pour Montcuq, fol. 213 v°-226 v°.

9. *Ibid.*, fol. 192, 201 v°.

10. *Ibid.*, fol. 218 v°, 221, 222, 222 v°, 223 (pour 2 cas), 225 v°.

11. *Ibid.*, *passim*.

12. R. OURSÈL, *Les pèlerins du Moyen Âge. Les hommes, les chemins, les sanctuaires*, Paris, 1963, p. 137.

13. Doat, vol. 21, fol. 189, 191, 209.

14. *Ibid.*, fol. 214, 215 v°, 217 v°, 218 (pour 2 cas), 219, 222 v° (pour 2 cas), 224 v°, 225 v°.

de Limoges, de Saint-Denis en France, de Saint-Thomas de Cantorbury ce long voyage figure dans 38 sentences<sup>15</sup>.

En ce qui a trait à Montcuq, les choses sont un peu différentes. Aux trois pèlerinages de base, viennent s'ajouter, dans huit cas, Saint-Denis et Saint-Thomas, avec une seule visite de Saint-Sauveur d'Oviedo<sup>16</sup>. Dans deux autres cas, il n'est pas fait mention de Saint-Denis<sup>17</sup>, mais seulement de Saint-Thomas, il en est de même pour une femme de Gourdon<sup>18</sup>. D'une manière inverse, deux pèlerins de Gourdon, après avoir visité les trois sanctuaires sont seulement tenus d'aller à Saint-Denis<sup>19</sup>.

Saint-Jacques tient ainsi une place essentielle. Toutefois certains furent dispensés de gagner ce lointain sanctuaire. Il suffit à douze habitants de Gourdon<sup>20</sup> et à trois de Montcuq<sup>21</sup> de se rendre simplement au Puy. La visite du Puy et de Saint-Gilles permet à 41 personnes de Gourdon de remplir leurs obligations<sup>22</sup>. Deux habitants de Montcuq sont contraints de se rendre au Puy, à Saint-Gilles, à Saint-Denis et à Saint-Thomas<sup>23</sup>.

On constate que ces pénitences sont infligées sans distinction de sexe. Aux hommes seulement, en revanche, était réservé le séjour à Constantinople. Certainement en raison de la situation critique de l'Empire latin, cette pénalité remplace la traditionnel passage outremer vers la Palestine dont il n'est jamais question ici. On relève respectivement pour Gourdon 42 noms<sup>24</sup> et pour Montcuq huit<sup>25</sup>. La durée du séjour dans l'Empire latin était variable, d'un an au moins, elle ne dépassait pas en général trois ans, exceptionnellement elle a pu atteindre cinq, sept et même huit ans<sup>26</sup>.

N'y a-t-il pas lieu de se demander si le déplacement d'un aussi grand nombre de personnes n'était pas sans conséquences fâcheuses

15. *Ibid.*, fol. 185 v°-213, *passim*.

16. *Ibid.*, fol. 214 v°, 215 v°, 216 (y compris Saint-Sauveur), 216 v°, 218, 224, 226, 226 v°.

17. *Ibid.*, fol. 219, 221.

18. *Ibid.*, fol. 189 v°.

19. *Ibid.*, fol. 207, 207 v°.

20. *Ibid.*, fol. 186 v°, 188 v°, 189 (pour 2 cas), 191 v°, 193 v°, 195 (pour 2 cas), 208, 209 v°, 210, 211 v°.

21. *Ibid.*, fol. 215, 222 v°, 224.

22. *Ibid.*, *passim*. Dans un cas, il s'y ajoute le pèlerinage de Saint-Léonard (fol. 207 v°), dans un autre, celui de Saint-Denis (*Ibid.*).

23. *Ibid.*, fol. 223 v°.

24. Sous déduction de six noms qui figurent en double dans le registre (*Ibid.*, fol. 194-195 v°, fol. 196-198 v° et 202 v°).

25. *Ibid.*, 214, 216, 216 v°, 217, 219, 220, 221, 223.

26. La durée du séjour à Constantinople est d'un an pour 16 condamnés; le deux ans pour 14; de trois ans pour 16; elle est omise une fois. Elle est supérieure dans trois cas, avec cinq ans (fol. 196 v°), sept ans (fol. 217), enfin huit ans (fol. 186 v°).

pour l'intégrité de la foi. La conversion de ceux que l'on envoyait sur les routes suivies par les pèlerins n'était peut-être pas toujours complète ou sincère. On peut penser que certains ne perdaient pas l'occasion de propager autour d'eux, en cheminant, des idées hétérodoxes, de prendre contact avec les hérétiques d'autres régions.

Il y avait aussi les faux pèlerins. Un bon moyen de passer inaperçu et de réduire les risques d'arrestation était de se perdre dans la masse de ceux qui cheminaient vers un sanctuaire connu, sans que d'ailleurs cet expédient puisse toujours garantir la sécurité. Ainsi, vers 1233, quatre hérétiques qui circulaient « ad modum peregrinorum » furent hébergés à Castelsarrasin; arrêtés peu après, ils finirent sur le bûcher à Toulouse<sup>27</sup>. Une femme hébergea dans sa maison, à Castelnau-Montratier (Lot), deux hommes qui se présentaient en pèlerins, le lendemain, ils dirent qu'ils étaient hérétiques<sup>28</sup>. On peut aussi relever le passage de faux pèlerins à Saint-Martin-Lalande (Aude), il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque nous sommes ici sur un chemin de Saint-Jacques. Pierre de Cames était « hospitator peregrinorum ». Vers 1234, il reçut deux femmes, le lendemain, il apprit par un habitant de Laurac venu chez lui qu'elles étaient hérétiques. Une femme de Saint-Martin, à la demande d'un de ses compatriotes, accueillit, vers 1240, quatre pèlerins « amore Dei », elle apprit ensuite, du fait de leur capture, qu'il s'agissait en réalité d'hérétiques<sup>29</sup>.

Ponce de Gameville, sa femme Gourdane, Toulousains, décidèrent de se rendre, avec leurs enfants, en pèlerinage à Notre-Dame de Vauvert, en 1273<sup>30</sup>. Qu'y a-t-il de plus louable que l'accomplissement d'un vœu? Mais, sur la route de l'Italie, c'était surtout le moyen le plus sûr d'atteindre la région de Nîmes sans attirer l'attention. Un autre moyen de passer inaperçu était de voyager en qualité de marchand. Contraint de quitter Avignonnet après le massacre des inquisiteurs en 1242, Pierre de Beauville paraît avoir eu une particulière prédilection pour ce procédé. Il se rendit d'abord en Champagne à la foire de Lagny, puis gagna, en transportant des marchandises, Gênes, avant d'atteindre Coni<sup>31</sup>. Au cours de son long séjour en Lombardie jusqu'en

27. Déposition de Géraud Gaillard, de Castelsarrasin, du 8 février 1243 (Doat, vol. 22, fol. 20).

28. Doat, vol. 21, fol. 311 v°.

29. Déposition de Pierre de Cames, du 15 juin 1246 (Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 609, fol. 32); déposition de na Melia, épouse de P. Dejean, du 14 juin 1246 (*Ibid.*, fol. 36).

30. D'après la déposition de Fabrisse, épouse de Pierre Vidal, de Toulouse (Doat, vol. 25, fol. 48 v°).

31. Doat, vol. 25, fol. 299: *recessit de partibus Tholosanis et ivit in Franciam ad nundinas de Linhico et deinde cum mercibus versus Januam, deinde ivit in Lombardiam, apud Cuneum.*

1277, Pierre de Beauville se rendit à plusieurs reprises en Lauragais, cinq à six fois, avant le départ de sa femme pour l'Italie en 1259<sup>32</sup>. Or, au moins une fois, il se fit marchand, un de ses cousins acheta à Toulouse, suivant ses instructions, un assortiment de produits qu'il transporta en Lombardie, vers 1250<sup>33</sup>. Lors de son retour définitif au pays natal, en 1277, il vendit à Avignon des marchandises achetées en Lombardie<sup>34</sup>. On peut aussi citer l'exemple de Guillaume Raffard, de Roquefort<sup>35</sup>, qui, tel un maquignon, poussa devant lui son troupeau de vaches jusqu'à Montpellier où il les vendit, ensuite avec son guide, il alla jusqu'à Pavie, c'était en 1271 ou 1272<sup>36</sup>.

\*

\*\*

C'est sous l'aspect de pèlerins et aussi sous celui de marchands que des adeptes de l'hérésie, habitants de Plaisance en Lombardie, firent en 1272 le voyage de Compostelle, en passant par Toulouse où ils séjournèrent à l'aller et au retour. L'émigration des cathares vers l'Italie est un fait bien connu<sup>37</sup>, mais une circulation en sens inverse est chose peu ordinaire et digne d'être notée.

A cette époque, la situation du catharisme à Toulouse était loin d'être brillante. Ses derniers adeptes se lamentaient parce que les révélations des convertis et des prisonniers avaient tout ruiné, ils étaient privés de la compagnie des bons hommes qu'il devenait presque impossible de rencontrer. Le séjour dans la ville pendant un mois, en 1273, des ministres Guillaume Prunel et Bernard de Tilhols était un fait exceptionnel. L'hérésie semble avoir trouvé refuge chez les gens de condition modeste, par exemple parmi les travailleurs du bois, localisée assez étroitement dans certains quartiers, près de la Garonne, au Bazacle, autour de la Dalbade, dans l'île de Tounis<sup>38</sup>.

Les faits sont connus par les dépositions, devant les inquisiteurs Renous de Plassac et Ponce de Parnac, de Fabrisse, originaire de

32. Doat, vol. 25, fol. 312 v°-313 v°.

33. Doat, vol. 25, fol. 311-311 v°: *Stephano Donati, de Monte Galhardo, consanguineo ipsius testis, qui de mandato ipsius testis venit Tholosam et emit pro ipso teste unam sarcinam de mercibus portandis in Lombardiam, et portavit eas ipsi testi apud Avinionem in domum ipsius testis.*

34. *Item, dixit quod de Cuneo... continuavit dietas suas, prout potuit, usque ad Avinionem in Provincia, ubi vendidit merces quas portabat* (*Ibid.*, fol. 307 v°-308).

35. Roquefort, Tarn, cant. Puylaurens, comm. Lempaut.

36. Doat, vol. 26, fol. 15-16. Cf. J. GUIRAUD, *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, t. II, Paris, 1938, p. 249.

37. Voir en dernier lieu, E. DUPRÉ-THÉSEIDER, Le catharisme languedocien et l'Italie, dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 3, p. 299-316.

38. Y. DOSSAT, Les cathares dans les documents de l'inquisition, dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 3, p. 75.

Limoux, épouse du charpentier Pierre Vidal. Elle habitait près de la Dalbade lors du premier passage des Placentins et dans l'île de Tounis lors de leur retour. Nous nous trouvons en présence d'une famille solidement attachée au catharisme. La mère de Fabrisse, Raimonde, avait reçu le *consolamentum* quelques jours avant le début du carême de 1273 et était morte peu après, vers la mi-carême<sup>40</sup>. Le premier mari de cette même Raimonde avait été brûlé comme hérétique<sup>41</sup>. La fille de Fabrisse, Philippa, mariée elle aussi à un charpentier, Raimond Maurel, partageait entièrement les sentiments de sa mère<sup>42</sup>.

En raison de ses propos et de ses fréquentations, Fabrisse pouvait à juste titre passer pour suspecte. Elle avait fréquenté les adeptes les plus résolus de l'hérésie, Aimengarde de Prades, les frères Fougacier, Ponce de Gameville, tous en fuite, Guillaume Aribaut, mort depuis peu<sup>42 bis</sup>; elle avait rencontré Pierre Maurel, homme de confiance (*mundinus*) des hérétiques, sur lequel reposait l'organisation de l'émigration en Lombardie. Ses propos ne pouvaient manquer d'attirer l'attention. Elle affirmait que le diable avait fait l'homme, croyait à la métempsycose, disait à Guillelme, sa voisine enceinte, qu'elle devait prier Dieu de la débarrasser du démon qu'elle portait en elle. Elle médisait des gens d'église. Elle était l'admiratrice d'un clerc passé à l'hérésie, mort sur le bûcher à Toulouse, au temps où le roi s'y trouvait (1272) : mieux que tout autre, il tenait tête dans la polémique aux Prêcheurs et aux Mineurs. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait été dénoncée aux inquisiteurs par Guillelme, sa voisine de l'île de Tounis<sup>43</sup>, elle aussi femme de charpentier.

Lorsqu'ils interrogèrent Fabrisse, les juges étaient donc très bien informés sur son compte. Ils lui posèrent des questions précises, le 7 février 1274, mais elle nia tout<sup>44</sup>. N'avait-elle pas déclaré que ceux qui dénonçaient les autres étaient des démons, et que, pour sa part,

39. Doat, vol. 25, fol. 43 v°-44 v°.

40. Fabrisse et sa mère se rendirent dans la maison de Ponce de Gameville où se trouvaient les hérétiques Guillaume Prunel et Bernard Tilhol *et ibi predicta Raymunda reddidit se Deo et Evangelio et ipsis hereticis et tunc fuit hereticata, consolata et recepta* (Doat, vol. 25, fol. 50-51).

41. D'après le témoignage de Guillelme, voisine de Fabrisse dans l'île de Tounis (Doat, vol. 25, fol. 42).

42. Voir les trois dépositions de Philippa, Doat, vol. 25, fol. 52-52 v°; 52 v°-53; 53 v°-54 v°.

42 bis. Le charpentier Guillaume Aribaut avait été emprisonné et condamné au port de croix, il habitait rue Joutx-Aigues, il mourut sans avoir reçu le *consolamentum*, car les hérétiques arrivèrent trop tard (Doat, vol. 25, fol. 40).

43. Dépositions de Guillelme, femme de Thomas de Saint-Flour, charpentier de Toulouse, des 7 février 1274 (Doat, vol. 25, fol. 38 v°-41), 15 mars 1274 (fol. 41 v°-43) et 4 avril 1274 (fol. 43-43 v°). — Saint-Flour, Haute-Garonne, cant. Saint-Lys, comm. Fontenilles.

44. Doat, vol. 25, fol. 43 v°-44.

elle ne révélerait rien, même si on lui criblait le corps d'aiguilles<sup>45</sup>. Mais retenue en prison, elle ne tarda pas à tout avouer<sup>46</sup>. C'est ainsi qu'elle reconnut qu'elle avait reçu, alors qu'elle demeurait à la Dalbade, un Lombard et deux Lombardes — l'homme marié à l'une d'elles —, citoyens de Plaisance, pèlerins désireux de se rendre à Saint-Jacques. Elle leur avait accordé l'hospitalité pendant une partie de la journée et pour la nuit. Le lendemain, elle offrit de les héberger à leur retour, en accord avec sa fille et son gendre. C'était deux ans auparavant, donc vers mars 1272.

Effectivement, les Lombards, ou plus exactement deux d'entre eux, le mari et la femme, sur le chemin du retour, à l'époque des vendanges, donc six mois après, passèrent par Toulouse et se rendirent chez Fabrisse à l'île de Tounis. Ils logèrent dans sa maison pendant deux jours et deux nuits. Cette fois, ils se faisaient suivre d'un ânon qui portait leurs vêtements, leur nourriture et un chargement d'aiguilles<sup>46 bis</sup>, qui fut acheté par un marchand d'aiguilles de la Dalbade, Ponce Durand, amené par un Lombard qui habitait à Toulouse<sup>47</sup>.

Le récit de Fabrisse se trouve confirmé par la déposition de sa

45. Doat, vol. 25, fol. 43-43 v°.

46. Fabrisse fait une seconde déposition à une date qui n'est pas précisée (Doat, vol. 25, fol. 44 v°-49) et complète ses aveux le 10 avril 1274 (fol. 49-52). L'incarcération de l'accusée ressort de la mention comme témoin de « Jaquetus, carcerarius immuratorum » (Doat, vol. 25, fol. 49).

46 bis. Sur ce point, ils font figure d'ancêtres des « coquillards », qui parcouraient au XVII<sup>e</sup> siècle le pays pour vendre les marchandises, malgré l'opposition des autorités (E. LAMBERT, *Etudes médiévales*, t. I, Paris-Toulouse, 1956, p. 125).

47. Seconde déposition de Fabrisse (Doat, vol. 25, fol. 44 v°-46): *dixit quod, dum maneret apud Dealbatam, venerunt ad domum ejusdem testis due mulieres Lombardie et unus Lombardus, vir alterius illarum, qui dicebant se peregrinos volentes ire apud Sanctum Jacobum, et in ipsa domo hospitati fuerunt per quandam partem diei et per quandam noctem et mane in crastinum recesserunt et ipsa testis rogavit dictos peregrinos, dum recederent, quod cum redirent de Sancto Jacobo venirent ad domum ejusdem testis... interrogata de tempore, dixit quod duo anni sunt. Item, dicta testis dixit quod, dum maneret apud insulam de Tonuz, predicti Lombardi, scilicet vir et uxor, sine alia Lombarda... ierunt ad domum ejusdem testis et ibi hospitati fuerunt per duas noctes et per duos dies, et ducebant secum quemdam asellum cum quo portabant acus et cibum suum, ad quas acus emendas venit ibi Pontius Durandi, agulherius, filius Arnaldi Durandi, qui moratur apud Dealbatam, quem adduxit ibi quidam Lombardus Tholose... Item, dixit dicta testis quod... ipsa Lombarda dixit quod... multas alias personas (pars ms.) de Tholosanis partibus viderat in Placentia unde dicti Lombardi erant... de tempore dixit quod in vendemiis proxime preteritis fuit annus et dimidius vel circa. Il faut corriger fuit annus, autrement l'aller et le retour tomberaient à la même date, d'ailleurs, selon Guillaume, de tempore dixit quod in vendemiis proximo preteritis fuit annus (Ibid., fol. 40).*

filles et par celle de son accusatrice, cette dernière précise elle aussi que ces singuliers pèlerins venaient de Plaisance<sup>48</sup>.

Naturellement Fabrisse voudrait faire croire que tout ce qui s'était passé était dû au hasard. Elle n'aurait même pas su que ses visiteurs avaient des attaches avec l'hérésie, car, affirme-t-elle, ils mangeaient de la viande, ce qui ne prouve rien pour de simples envoyés et messagers (*nuntii*) des parfaits. Il est difficile de la croire sur parole.

En effet, Plaisance était l'un des principaux centres où séjournaient les fugitifs du Toulousain, de même que Coni, point d'entrée en Italie, Alexandrie, Crémone, Pavie, Sirmione. Déjà vers 1255, l'hérétique toulousain Guillaume Fournier avait retrouvé à Plaisance de nombreux émigrés, l'évêque cathare de Toulouse, Vivent, encore appelé Meter Vivent, partageait son temps entre Crémone et Plaisance<sup>49</sup>. Au cours de son long exil, Pierre de Beauville habita dans cette dernière ville à deux reprises, la première fois pendant cinq ans, la seconde pendant deux ans, entre temps, il séjourna à Crémone pendant deux ans<sup>50</sup>, puis il quitta définitivement Plaisance pour Pavie en 1262.

Au temps de son premier séjour, l'évêque Vivent et son fils majeur vivaient en toute tranquillité, sans se cacher, Pierre de Beauville les adora souvent. Pendant son deuxième séjour, il logea dans la maison louée par son cousin Etienne Donat, hérétique, il eut donc l'occasion de voir de nombreux réfugiés<sup>51</sup>.

Or, comme par hasard, nos dévôts pèlerins étaient en relations étroites avec ce monde occitan exilé. Interrogée par Guillelme, épouse de Thomas de Saint-Flour, la femme lombarde répondit qu'elle connaissait les frères Fougacier et Aimengarde de Prades, ainsi que bien d'autres personnes originaires du Toulousain<sup>52</sup>. Or Aimengarde était une amie intime de Fabrisse, au point de l'appeler *suam carissimam*<sup>53</sup>. Nos Lombards savaient donc fort bien où ils allaient.

48. D'après Guillelme: *Item, dixit quod audivit aliquotiens dictam Fabrissem comendantem Placentiam mulierem quamdam de Lombardia quod bona mulier erat et fidelis et amica boni Domini* (Doat, vol. 25, fol. 39 v°). Philippa, fille de Fabrisse mentionne les deux passages des Lombards (*Ibid.*, fol. 52 v°-53).

49. Confessions de Guillaume Fournier, *conversus de heresi*, le 5 juillet 1256, les 7 et 18 août, les 20 et 23 novembre 1256 (Arch. dép. de la Haute-Garonne, ms. 124, fol. 201-201 v°).

50. Déposition de Pierre de Beauville (Doat, vol. 25, fol. 300 et 301-302).

51. Doat, vol. 25, fol. 303.

52. Doat, vol. 25, fol. 40 (déposition de Guillelme); *Ibid.*, fol. 45-45 v°: *multi gentes de partibus Tholosanis morabantur in Plasensa* (déposition de Fabrisse).

53. *Item, dicta testis audivit a Petro Maurelli... quod Aimengarda de Prades qui aufugerat de muro eam sicut suam carissimam salutabat* (Doat, vol. 25, fol. 48).



Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces rencontres entre Placentins et Toulousains. On connaît la place prise par Plaisance dans la vie économique de l'Italie du Nord, son « rôle de grande cité bancaire », qui en faisait « la métropole du trafic bancaire lombard »<sup>54</sup>, mais on sait moins qu'elle a été la capitale financière de l'hérésie. Tout règlement d'argent entre cathares passait par Plaisance. Guillaume Fournier y séjourna, vers Pâques 1256, pendant au moins quinze jours, pour recouvrer une somme d'argent que Raimond de Rouaix lui aurait dérobée et obtenir le remboursement de dettes contractées par Pierre de Beauville<sup>55</sup>.

Pierre-Guillaume de Roqueville, damoiseau, fils de Bertrand, seigneur de Montgaillard en Lauragais, se rendit en Italie pour voir Michel de Toulouse, vice-chancelier de l'église romaine<sup>56</sup>, au temps du pontificat d'Urbain IV (1261-1264). A l'aller et au retour, il passa par Plaisance et vit, dans la maison de Pierre de Beauville, le parfait Etienne Donat, lui aussi originaire de Montgaillard. Bec de Roqueville, condamné pour hérésie et fugitif, était mort en exil, en léguant à son frère Bertrand 200 sous de toulousains. Pierre-Guillaume venait réclamer le legs de son oncle. Il reçut son sceau et un anneau d'or qui lui avait appartenu, mais pour le principal, Etienne Donat, sur l'ordre de son évêque, refusa, de lui donner satisfaction. En effet, Bertrand de Roqueville avait promis de disposer d'une terre en faveur de Pierre Donat, frère d'Etienne, et l'église cathare se considérait comme frustrée; tant qu'elle n'obtiendrait pas cette terre, la somme ne serait pas versée<sup>57</sup>.

A la même époque (1263), Raimond Baussan, de Lagarde, avant de fuir par peur de l'inquisition, avait confié à son compatriote Pierre Dejean 20 livres de tournois au moment du départ de ce dernier pour la Lombardie. Raimond Baussan se rendit à Plaisance et y fut logé pendant huit jours dans la maison de Pierre Peitavi, de Toulouse. Il trouva, dans une maison louée par un groupe d'hérétiques, le parfait Guillaume Dejean et son fils Pierre. Raimond Baussan

54. A. TERROINE, Gandouffe d'Arcelles et les compagnies placentines à Paris, dans *Annales d'histoire sociale*, fasc. VII, 1945, p. 54-55.

55. Arch. dép. de la Haute-Garonne, ms. 124, fol. 201.

56. Michel de Toulouse était en relations suivies avec Alfonse de Poitiers (A. MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, Paris, 1900, t. I, n° 381, 382, 956; t. II, n° 1618, 2039, 2043, 2049) auquel il survécut (J. PORCHER, *Lettres émanant de la cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XL, 1923, p. 129).

57. Déposition de Pierre-Guillaume de Roqueville, du 17 mai 1274 (Doat, vol. 25, fol. 131 v°). D'après le témoin, ces faits se seraient passés en août 1263. Cf. GUIRAUD, *Histoire*, t. II, p. 258-259.

réclama son argent. La créance ne fut pas niée, mais Guillaume Dejean promit seulement de payer quand il le pourrait<sup>58</sup>.

C'est encore à Plaisance que l'hérétique Etienne Donat et son cousin Pierre de Beauville s'occupèrent d'affaires commerciales, le premier apporta 100 livres impériales en contrat de commande, le second engagea en plus 150 livres. Mais Pierre de Beauville eut ensuite le tort de remettre à son fils la direction des opérations, Arnaud dilapida le tout rapidement, c'était vers 1262<sup>59</sup>.

Dans un cas où un règlement se fait à Gênes, c'est par l'intermédiaire d'un banquier placentin établi dans cette ville, Pierre *Pellicerii*. En 1274, peu avant sa mort, l'hérétique Ponce Boyer demanda au banquier de remettre entre les mains de Pierre de Beauville 50 livres en monnaie génoise, paiement qui fut normalement effectué<sup>60</sup>.

Cependant, malgré la fréquence des contacts entre Lombards et Occitans, les relations étaient loin d'être excellentes. A l'exception de ceux qui avaient de l'argent, les émigrants rencontraient trop souvent un accueil décevant, ils trouvaient en Lombardie une « méchante race »<sup>61</sup>. L'organisateur de l'émigration à Toulouse, Pierre Maurel lui-même, déclara à Fabrisse qu'elle ne devait pas se fier aux Lombards qu'elle avait reçus et pas davantage aux autres, ce sont des gens faux, bien peu sont sûrs<sup>62</sup>.

En tout cas, au cours de leur route, nos Placentins ne devaient pas se sentir isolés, ils étaient assurés de trouver dans chaque ville des compatriotes établis à demeure. Ceux-ci formaient des colonies à Gênes, à Marseille, à Montpellier, à Narbonne unie à Gênes par des liens étroits<sup>63</sup>. Nous savons qu'à Toulouse, nos voyageurs furent en relations avec un Lombard, sans doute leur compatriote<sup>64</sup>.

\*  
\*\*

Nous pensons que le « pèlerinage » de nos Placentins dépasse le simple aspect anecdotique. Il apporte en effet la preuve de relations lointaines entre hérétiques et permet d'expliquer le cheminement de

58. Déposition de Raimond Baussan, du 23 mai 1274 (Doat, vol. 25, fol. 139 v°).

59. Déposition de Pierre de Beauville (Doat, vol. 25, fol. 302 v°-303).

60. Doat, vol. 25, fol. 305-306.

61. *Willelmus in Lombardia invenerat malam gentem et quod eum male receptaverant, et quod ideo redierat* (Doat, vol. 25, fol. 4 v°).

62. *Quod non confideret in Lombardis de quibus sibi fecerat mentionem, nec in aliis, cum sint falsi et pauci inveniunt fideles.* (Doat, vol. 25, fol. 48v°.)

63. TERROINE, Gandouffe d'Arcelles, p. 57, 58, 62-63, 67; voir aussi VAISSETTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 59, 60-61.

64. Voir ci-dessus, note 47.

certaines doctrines. Il peut nous fournir l'explication de la présence du catharisme dans le lointain pays de Léon, zone où on ne s'attendrait guère à le trouver.

En effet, les grands courants hétérodoxes n'ont guère pénétré en Espagne. On connaît la présence de Vaudois en Catalogne où ils furent traqués à partir de 1194, le catharisme y prit aussi un important développement à partir du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. Les cathares furent nombreux dans l'évêché d'Urgel grâce à l'appui donné par le vicomte de Castelbon Arnaud, mort vers 1226, puis en raison de la passivité des comtes de Foix, qui lui succédèrent<sup>66</sup>. Or, très éloignée de ces foyers, la terre de Léon a eu cependant ses cathares. Leur activité a été mise en lumière grâce au traité en trois livres<sup>67</sup> de Luc, évêque de Tuy de 1239 à 1249, édité dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle par J. Gretzer, puis minutieusement étudié par Menendez Pelayo<sup>68</sup>.

Nous sommes bien en présence de dualistes absolus, car ils attribuaient la création des choses visibles au principe du mal. Ils admettaient l'Ancien et le Nouveau Testament, mais ils leur donnaient une interprétation allégorique<sup>69</sup>. Luc les accuse en outre de parodier les cérémonies religieuses<sup>70</sup>, de perturber les offices divins par des chants ridicules et profanes, afin de détourner les esprits des choses sérieuses<sup>71</sup>. Ces hérétiques disposaient d'un livre, le *Perpendiculum scientiarum*, et un scribe d'origine française, nommé Arnaud, faisait preuve d'une activité extraordinaire pour répandre des éditions falsifiées de traités de docteurs de l'Eglise<sup>72</sup>.

L'activité des hérétiques dans la ville même de Léon et dans d'autres parties du pays fut très grande sous l'épiscopat de Rodriguez mort en 1232, elle s'accrut encore après cette date, car il ne fut pas possible de désigner immédiatement son successeur. L'hérésie fut

65. Ch. THOUZELLIER, *Catharisme et valdéisme en Languedoc à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966, p. 14-15.

66. Ch. BAUDON DE MONY, *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, t. I, Paris, 1896, p. 14, 146, 167-171.

67. *De altera vita, fideique controversiis adversus Albigensium errores libri tres*. Seul le livre trois traite des hérétiques contemporains de Luc, les deux autres sont un catalogue des hérésies anciennes.

68. M. MENENDEZ PELAYO, *Historia de los heterodoxos espanoles*, 2<sup>e</sup> éd., t. III, Madrid, 1917, p. 169-178 (Obras completas, t. VIII).

69. *Ibid.*, p. 171-172.

70. *Mimorum speciem induunt* (*Ibid.*, p. 173, n. 1). On peut remarquer que la même accusation se trouve chez Bernard Gui: *Item, omnia sacramenta Romane ecclesie... asserunt esse inania et vana. Et confingunt, tanquam simie, quedam alia loco ipsorum* (Bernard Gui, *Manuel*, t. I, p. 12).

71. *Item, heretici... intermiscunt officiis et inter divinas laudes quedam ridiculosa depromunt et veneris carmina, ut astanthum mentes revocent a divinis* (*Ibid.*, p. 173, n. 1).

72. *Ibid.*, p. 173.

enfin combattue par les Dominicains et les Franciscains, et aussi par un diacre dont l'évêque de Tuy tait le nom. Certains auteurs ont pensé que ce diacre était Luc lui-même qui aurait omis de se désigner par modestie<sup>73</sup>.

La ville de Léon, il est facile de le constater, était le point de jonction de deux chemins de Saint-Jacques, un endroit facilement accessibles aux hérétiques « pèlerins ». Il est vraisemblable que, vers 1270, des groupes de cathares subsistaient encore et restaient en relation avec l'Italie du Nord.

\*  
\*\*

Nous avons un autre cas de pénétration d'une hérésie dans la lointaine Galice. En 1316, Bernard Gui, alors inquisiteur de Toulouse, mit en garde les évêques d'Espagne contre les « apôtres », adeptes de Dolcino, originaire de Novare, arrêté et mis à mort en 1307 ou 1308. En raison de la persécution dont ils faisaient l'objet dans leur pays depuis 1300 environ, plusieurs d'entre eux étaient passés en Espagne et y faisaient des adeptes, l'inquisiteur demandait donc que l'on prenne contre eux des mesures, allant jusqu'à l'abandon à la justice séculière<sup>74</sup>.

Or, dans sa *Practica*, Bernard Gui n'a inséré qu'une seule réponse, la seule sans doute qu'il ait reçue, celle de l'archevêque de Compostelle Rodriguez. Ce dernier a fait arrêter, dans sa ville épiscopale et ailleurs, six hérétiques qu'il détenait chargés de chaînes. Ainsi, malgré la distance, depuis Novare, les doctrines de Dolcino avaient réussi à atteindre le grand sanctuaire de Galice<sup>75</sup>.

Il y a dans ces faits autre chose qu'une simple coïncidence. Les routes de pèlerinage, dans certains cas, ont été, d'une façon incontestable, des voies de pénétration de l'hérésie.

73. *Ibid.*, p. 177.

74. Bernard Gui, *Manuel*, éd. MOLLAT, t. II, p. 109-119.

75. *Ibid.*, p. 119-121.